Fiche signalétique – Nomenclature

Niveaux géographiques – Villes statistiques

Description

Cette typologie basée sur des critères objectifs de densité et de taille permet de définir pour chaque commune de Suisse si elle est une ville au sens statistique. A côté de cette définition statistique et pour des raisons institutionnelles ou historiques, une commune peut se décrire elle-même comme une ville. La délimitation des villes par l'Office fédéral de la statistique n'a pas de portée juridique.

Méthodologie

Méthodologie utilisée :
Cette classification de communes se base sur des critères statistiques uniformes sur l'ensemble du territoire (essentiellement la densité de la population, le nombre de places de travail, le lien de continuité de la zone bâtie et des nombres minimaux d'habitants).

Variables utilisées :
Statistique de la population et des ménages (STATPOP), OFS
Statistique structurelle des entreprises (STATENT), OFS
Statistique de l'hébergement touristique (HESTA), OFS

Période de référence des données de base :
Version 2012 : période de référence des données : 2011-2012
Version 2020 : période de référence des données : 2020

Périodicité de la publication :
Actualisation tous les 10 ans environ (voir politique de révision)

Degré de régionalisation :
Communes

Politique de révision

L'OFS met à jour, actualise et révise périodiquement l'ensemble des niveaux géographiques non institutionnels.

Mise à jour:
La mise à jour consiste à adapter de manière régulière les périmètres des niveaux géographiques non institutionnels aux changements intervenant dans les niveaux institutionnels (par exemple, lors de fusions de communes). A chaque mutation, l'OFS réévalue l'appartenance des nouvelles communes aux différents niveaux géographiques.

Actualisation:
La structure spatiale du pays évolue au fil du temps. L'OFS veut tenir compte de cette évolution en actualisant environ tous les dix ans les niveaux géographiques, c'est-à-dire en utilisant les mêmes méthodes de calcul, mais avec de nouvelles données. Exceptionnellement, les seuils peuvent être adaptés.

Révision méthodologique:
Une révision des méthodes de calcul et des définitions n'intervient qu'à un rythme beaucoup plus lent (tous les 20 à 30 ans environ), ceci afin de garantir la comparabilité des données dans le temps (séries temporelles).

Bases légales

Loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (LSF)
Programme pluriannuel de la statistique fédérale

Organisation

Office fédéral de la statistique
Section Environnement, Développement durable et Territoire
raumnomenklaturen@bfs.admin.ch